
Un exemple de relations commerciales entre le pays de Léon et l'Andalousie au début du XVI^e siècle, d'après le compte d'un marchand de Morlaix

An example of commercial relations between the Léon and Andalusia in the early sixteenth century from the account book of a merchant of Morlaix

Enrique Ruiz Pilares et Michel Bochaca



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3421>

DOI : 10.4000/abpo.3421

ISBN : 978-2-7535-5365-1

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2016

Pagination : 7-34

ISBN : 978-2-7535-5363-7

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Enrique Ruiz Pilares et Michel Bochaca, « Un exemple de relations commerciales entre le pays de Léon et l'Andalousie au début du XVI^e siècle, d'après le compte d'un marchand de Morlaix », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 123-4 | 2016, mis en ligne le 30 décembre 2018, consulté le 03 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3421> ; DOI : 10.4000/abpo.3421

© Presses universitaires de Rennes

Un exemple de relations commerciales entre le pays de Léon et l'Andalousie au début du XVI^e siècle, d'après le compte d'un marchand de Morlaix¹

Enrique RUIZ PILARES

Université de Cadix

Michel BOCHACA

Université de La Rochelle

Parmi les rares comptes de marchands conservés pour le royaume de France avant le milieu du XVI^e siècle² figure celui d'un Breton anonyme, originaire de Morlaix, parti en 1530 vendre des toiles en Andalousie et revenu en Flandre avec du vin, du savon et du sel³. Alors que la plupart de ces comptabilités enregistrent les activités commerciales et financières réalisées au détail depuis la boutique du marchand et inscrites dans un espace proche de celle-ci, il s'agit ici d'un état des dépenses et des recettes dans le cadre d'un voyage d'affaires vers un marché lointain⁴. Cette comptabilité concerne donc un déplacement par mer et un séjour en terre étrangère, ainsi qu'une entreprise relevant du commerce de gros par les volumes de

1. L'étude s'inscrit dans le projet de recherche I+D HAR 2013-48433-C2-2-P, *Solidaridad y/o exclusión en las fronteras marítimas. Castilla en la Baja Edad Media* (Eduardo Aznar Vallejo, Universidad de La Laguna).

2. Faute de place pour développer cet aspect, nous renvoyons à la présentation des comptabilités des marchands français conservées pour les années 1400-1520 dans : BOCHACA, Michel et MICHEAU, Jacques, *Fortaney Dupuy, un marchand de Bordeaux à l'aube de la Renaissance et ses livres de comptes (édition et étude historique)*, Saint-Quentin-de-Baron, Les Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2014, vol. 2, p. 1-3.

3. TEMPIER, Dauphin, « Le compte d'un Breton voyageur de commerce en Espagne (1530) », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XLI, 1903, p. 161-176. Les opérations réalisées en Flandre nous échappent. Le retour à Morlaix, totalement passé sous silence, paraît avoir été précédé par une escale forcée en Angleterre à cause de mauvais temps. URL : [<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k207842x>]. Consulté le 26 janvier 2016.

4. Il s'agit à notre connaissance de la seule comptabilité antérieure au milieu du XVI^e siècle faisant exclusivement état d'opérations relevant du grand commerce maritime dont nous disposons pour un marchand français de la façade atlantique du royaume.

marchandises échangés et les sommes engagées. Les risques étaient supérieurs à ceux du commerce local (fortunes de mer, obligation d'opérer loin des réseaux et des institutions à même de fournir un appui matériel et une protection juridique). Au-delà des marchandises, des acteurs et des circuits commerciaux, données habituellement fournies par ce type de source, l'un des intérêts majeurs du compte de 1530 est de montrer les activités d'un marchand « mettant à la mer » à travers les coûts générés par le transport, la manutention, le stockage, la fiscalité, le paiement d'intermédiaires (hôte, courtier, consul) et les frais de séjour (hébergement, repas). Ces multiples dépenses permettent de reconstituer avec une relative précision, étape par étape, le transport par mer d'un chargement de toiles, depuis les préparatifs de départ en Bretagne jusqu'à leur débarquement en Andalousie, de suivre ensuite leur vente à Cadix puis à Sanlúcar de Barrameda, et de voir enfin comment les sommes recueillies ont servi à effectuer des paiements sur place afin de rassembler un fret de retour (vin, savon, sel). Il s'agit d'un compte individuel qui reflète les activités propres de son auteur, mais on peut considérer qu'il a valeur d'exemple parce que le marchand voyagea en compagnie de confrères du Léon et parce qu'il était probablement au service d'un commanditaire plus important en tant qu'employé ou associé.

Bien que connu d'un certain nombre d'historiens, le compte de 1530 n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. Dauphin Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, a proposé en 1903 une transcription minimaliste, dépourvue d'appareil critique, sans citer la cote ni indiquer les changements de folios⁵. Cinq ans plus tard, Jean Pommerol emprunta à ce document des éléments factuels pour illustrer un récit romanesque⁶. Il y met en scène Jean Le Barbu, présenté comme l'auteur du compte, qui, au gré des menus faits auxquels il participe à Morlaix et dans ses environs un jour d'avril 1575, se remémore par bribes son voyage en Andalousie quarante-cinq ans plus tôt. Les lieux et les personnages sont présentés avec un réalisme qui témoigne d'une bonne connaissance des archives morlaisiennes, mais le récit, écrit dans une langue imitant l'ancien français, n'en demeure pas moins une fiction, dans la droite ligne éditoriale et littéraire de *La Revue de Paris* où il parut. Cela pourrait expliquer le peu de cas que les historiens en ont fait par la suite. Dans son histoire de Morlaix, Joachim Darsel ne cite ni le compte, ni les marchands et les marins de la ville mentionnés dans celui-ci⁷; Henri Touchard l'utilise brièvement dans le chapitre de sa thèse consa-

5. TEMPIER, Dauphin, « Le compte d'un Breton... », art. cité, p. 161-176. On apprend incidemment que le compte provient des Archives départementales des Côtes-du-Nord par le compte-rendu de la séance du 17 février 1903, au cours de laquelle il fut décidé de le publier (*Ibidem*, p. 5). L'absence d'indication des folios empêche de saisir certains aspects de l'organisation du compte.

6. POMMEROL, Jean, « De Morlaix au Guadalquivir », *La Revue de Paris*, t. IV, 1908, juillet-août, p. 563-582 et septembre-octobre, p. 169-187. Cet auteur, qui connaissait l'édition de D. Tempier, déclare avoir consulté le document original parmi « les papiers anciens des familles Le Bihan-Forget » (p. 576 n. 1 et p. 169 n. 2).

7. DARSEL, Joachim, *Histoire de Morlaix des origines à la Révolution*, Rennes, 1942, rééd. Morlaix, Le Bouquiniste, 1997.

cré au commerce breton avec l'Andalousie entre la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle⁸; il s'est appuyé sur l'édition de Dauphin Tempier et a peu exploité les données fournies, commettant des erreurs sur l'identification de certains lieux et personnages en Andalousie. Les travaux plus récents, qu'il s'agisse des études consacrées à l'industrie textile en Bretagne⁹ ou de celles qui traitent de la présence des Bretons en Andalousie¹⁰, font mention du compte à travers l'édition de Tempier ou de son résumé dans la thèse d'Henri Touchard.

Il y avait donc place pour un nouvel examen en reconsidérant le document tant du point de vue des activités de marchands bretons opérant à l'étranger que de celui des acteurs, des produits et des circuits commerciaux andalous.

Un document comptable : apports et limites

Présentation du document

Le compte de 1530 est conservé aux Archives départementales des Côtes-d'Armor dans la série Manuscrits, sous-série 1 Ms (Manuscrits jusqu'en 1939), où il porte le numéro 6¹¹. Il se présente sous la forme d'un cahier de 22 feuillets papier, cousus entre eux par le milieu. La numérotation en chiffres arabes portée en haut à droite du recto de chaque feuillet est moderne. Selon un usage courant chez les marchands, une croix ayant valeur d'invocation a été tracée en tête de chaque folio, sauf sur les pages laissées en blanc qui sont totalement vierges. L'écriture relativement soignée, uniforme, pratiquement sans ratures, surcharges et ajouts entre les lignes ou en marge¹², donne à penser que le document a été rédigé d'un seul jet. On ne peut cependant déterminer s'il s'agit de la mise au propre de papiers divers accumulés pendant le voyage ou de la copie d'un bilan

8. TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 283-284.

9. PENNANGUER, Anne, « Les Bretons en Andalousie aux xvi^e et xvii^e siècles », dans MARTINET, Jean, PELLERIN, Yvon (dir.), *De la toile au lin. La proto-industrie textile en Bretagne*, Rennes, PUR, 2008, p. 167-178 (p. 171 n. 20).

10. GIRARD, Albert, *El comercio francés en Sevilla y Cádiz en tiempo de los Habsburgo. Contribución al estudio del comercio extranjero en la España de los Siglos XVI al XVIII*, Sevilla, Editorial Renacimiento, 2006, p. 137.

11. Nous remercions M^{me} Anne Lejeune, directrice des Archives départementales des Côtes-d'Armor, qui nous a communiqué les références exactes et permis d'accéder à une reproduction du document.

12. D. Tempier n'a pas signalé les mots supprimés. Au folio 4, après le premier article, le début d'un nouvel article a été supprimé. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une inadvertance alors que l'auteur recopiait des notes ou la version originale du compte. Quelques mots ont également été supprimés aux folios 16, 18, 18 v^o, 19, 19 v^o. Un récapitulatif a été ajouté en haut du folio 19 v^o, dans la marge de gauche : Somme vi ducados/et xi^c LXIII d./vallants en ducados ix ducados/et xxxix d. Cet article n'a pas été transcrit par D. Tempier (p. 174-175). Bien que l'auteur emploie habituellement ducatz et non ducados, l'écriture semble être de la même main.

préexistant. Les folios 9 v^o, 14 v^o, 22 et 22 v^o sont en blanc et les 14 et 17 v^o partiellement en blanc¹³. Le feuillet 22 présente des déchirures sur ses bords supérieurs et inférieurs, alors que le folio 1 est en parfait état. Aucun indice ne permet de supposer la perte d'un folio initial et final ou d'une couverture qui aurait enveloppé le cahier.

Conçu pour rendre compte *a posteriori* des recettes et des dépenses au cours d'un voyage d'affaires en Andalousie, le document s'organise en cinq chapitres introduits par un titre débutant par la formule : « Ensuit [...] » ou « Ensuiuent [...] ». Ces chapitres concernent respectivement « la vante des toilles en Endolousye » (p. 161-168)¹⁴, « les mises et avaries que jé poyé, tant pour la marchandise que le navyre, durant ledict voyaige en Endolousye » (p. 168-171), « l'emploiment dudict argent ledict voiaige en Endolousye 1530 » (p. 171-173), « ce que jé envoieé d'argent a l'hostel dudict Sainct Lucas 1530 » (p. 173-175), enfin l'emploi de 100 sous reçus « de mon oncle Robert Le Barbu a Mourlaix pour faire mise avant partir audict voiaige¹⁵ » (p. 175-176)¹⁶. Un récapitulatif indiquant le montant total des sommes clôt chaque chapitre : « Somme de [rappel de la nature des recettes ou des dépenses] en tout monte la somme de [...] » ou « Somme de [...] vallants en tout [...] » (p. 168, 171, 173, 175, 176).

L'ordre des chapitres traduit un essai de présentation en forme de bilan, en séparant les recettes liées à la vente de toiles des dépenses (mises et avaries pour les marchandises et le navire, achats de vin, savon et sel, versements en espèces à des tiers, frais de séjour). Le dernier groupe de dépenses mais qui, dans la chronologie du voyage, fut le premier, est imputé sur les 100 sous avancés par Robert Le Barbu à Morlaix avant le départ. Il constitue un chapitre à part dans la mesure où les 102 s. 10 d. obole dépensés ne sont pas comptabilisés dans les compensations opérées entre les quatre autres chapitres¹⁷. On ignore avec quel argent les « mises et avaries » antérieures à la vente des toiles en Andalousie ont été réglées,

13. Faute d'avoir consulté le document original nous ne pouvons pas préciser ses dimensions ni la couleur de l'encre.

14. La transcription du compte de 1530 publiée par D. Tempier dans les *Bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* étant plus aisément accessible que l'original conservé aux Arch. dép. des Côtes-d'Armor, nous renvoyons aux pages de celle-ci. Nous avons indiqué en annexe les correspondances avec les folios du manuscrit, ce qui a permis de préciser des points de l'organisation du compte qui n'apparaissaient pas dans la transcription de D. Tempier.

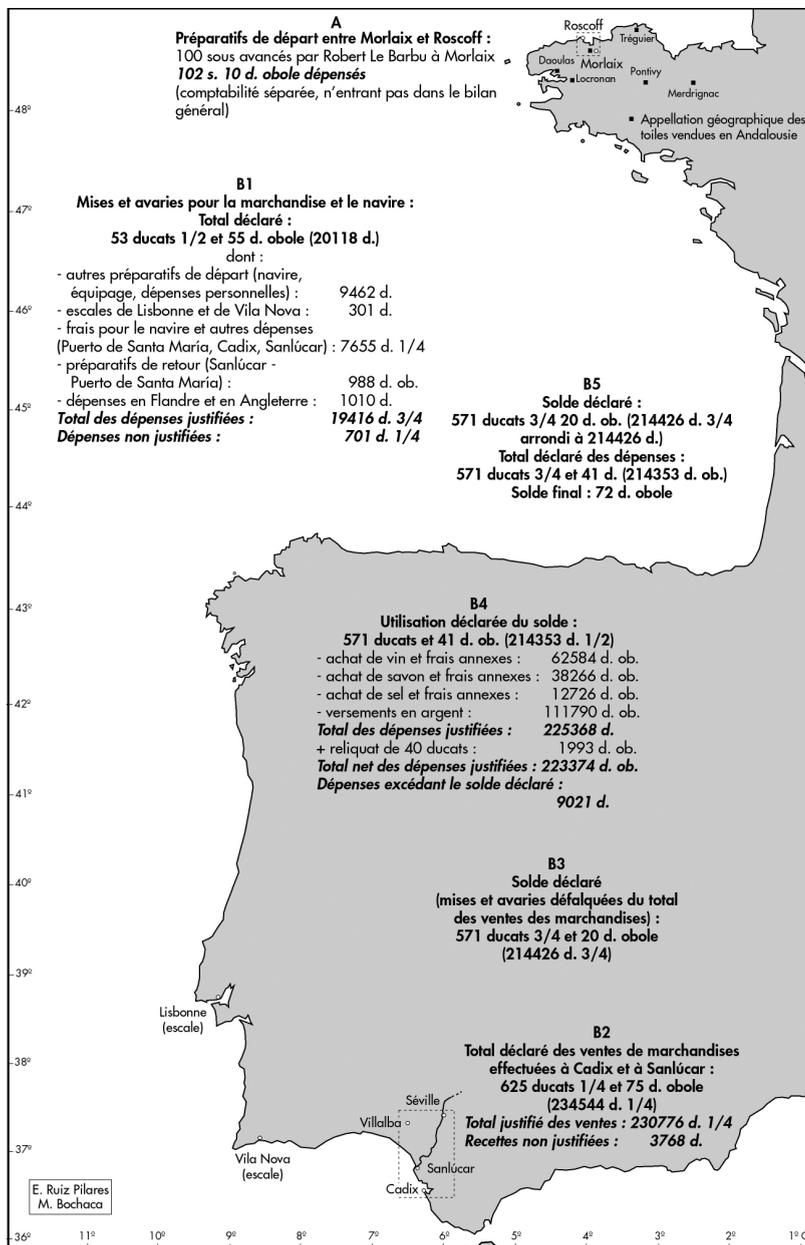
15. Ce chapitre débute par la formule : « Jé recepu de mon oncle Robert Le Barbu a Mourlaix pour faire mise avant partir audict voiaige la somme de C sols monnoie. » L'article suivant, qui introduit l'énumération des mises, reprend la logique des chapitres antérieurs : « Ensuit ce que jé fait de mise dudict argent. »

16. Voir carte 1. Nous avons représenté sur celle-ci les quatre grands postes de dépenses et de recettes (A, B1, B2, B4) ainsi que des bilans intermédiaires inscrits dans le compte (B3, B5). Les récapitulatifs de dépenses en bas-de-casse (B1) et les montants de dépenses justifiées et non justifiées en italiques (B4) sont de notre fait.

17. Compte tenu d'un montant de dépenses non justifiées de 9021 d. (B4) et d'un excédent final global de 72 d. obole (B5), on peut supposer que cette somme a été prise en compte.

sauf à supposer d'autres avances par Robert Le Barbu si on en croit les sommes importantes qui lui sont remises à Sanlúcar (figure 1).

Figure 1 – Dépenses et recettes par grands chapitres



Les différentes opérations ont été consignées à l'intérieur de chaque chapitre plus ou moins dans l'ordre de leur réalisation¹⁸. La précision des informations laisse supposer l'existence de notes prises pendant le voyage, mais l'absence de dates permet seulement d'établir une chronologie relative entre les opérations. L'enregistrement relève d'une comptabilité à partie simple, ce qui est habituel pour des marchands français de cette époque. Les sommes inscrites à la fin de chaque article sont portées en chiffres romains, contrairement à l'année 1530, toujours écrite en chiffres arabes¹⁹. Elles occupent la fin de la ligne, l'auteur ayant tracé un ou deux traits horizontaux dans l'espace qui suit les derniers mots du texte, avec parfois un report de la fin du libellé de la somme au début de la ligne suivante. En raison de l'emploi de monnaies différentes (tournois, esterlin) et de pièces de diverses valeurs, tant castillanes (doublons, ducats, réaux) que portugaises (« quatre portugaloix d'or ») ou françaises (écus au soleil ou à la couronne), les sommes sont le plus souvent libellées en deniers utilisés comme unité de compte (tableau 1). Pour ce qui est des unités de mesure, l'auteur emploie celles qui ont servi aux opérations réalisées en Andalousie, la *vara* pour la longueur des pièces d'étoffe (0,83 m), la *bota* pour les contenances de liquides comme le vin (5 *botas* équivalant à 3 tonneaux)²⁰ et le *cahíz* pour le sel (666 litres ou 500 kg). Il retranscrit phonétiquement les mots entendus : varre, botte, ceron (pour *serón*, couffin ou cabas). En revanche, la prononciation de *cahíz* (pl. *cahices*) par des Andalous lui posa plus de problèmes, d'où la déformation en gays au singulier et en gaisas au pluriel (p. 173).

Tableau 1 – Exemples d'équivalences monétaires

Ducat (or) – double ducat	375 d. – 750 d.
Réal (argent)	34 d.
Sou tournois	10 d.
Denier esterlin	7 d. obole
« Portugaloix » d'or	3 750 d.
Écu au soleil (or)	357 d.
Écu à la couronne (or)	340 d.

18. On devine des entorses à la chronologie : le droit payé au consul des Bretons et les 110 deniers d'assurance versés au duc de Medina Sidonia à Sanlúcar s'intercalent entre la mention du paiement des brefs et d'autres préparatifs en Bretagne (p. 169). L'auteur a manifestement regroupé des dépenses d'un même type indépendamment de leur étalement dans le temps.

19. Les numéros des paquets de toile sont eux aussi indiqués en chiffres arabes (p. 161, 162). L'indication d'une somme de « 8 reaulx » est exceptionnelle, sans doute due au manque de place en bout de ligne (p. 163).

20. La *bota* de Jerez contenait 30 *arrobas* et la pipe 25.

Les calculs sont dans l'ensemble exacts. La somme arithmétique des différentes dépenses effectuées à Morlaix avant le départ coïncide à l'obole près avec le montant indiqué à la fin du chapitre : 1 234 d. obole, soit 102 s. 10 d. obole (p. 175-176). Les conversions des ducats et des réaux en deniers donnent parfois lieu à de légères différences. Les 24 réaux payés pour les trois mois de location d'une échoppe à Sanlúcar de Barrameda, comptés à 34 deniers par réal, vaudraient 816 d. et non 818 comme cela est porté sur le compte (p. 170). Quelques montants se terminant par un quart ou un demi-denier (obole)²¹ ont été arrondis : 830 d. 1/4 ramenés à 830 pour 30 *varas* 3/4 vendues 27 d. la *vara*; 662 d. 1/2 arrondis à 662 pour 26 *varas* et demie vendues 25 d. (p. 162). La plupart du temps les écarts sont insignifiants et n'entachent pas la justesse globale des calculs. On note cependant des erreurs plus importantes : les 4 pièces contenant 20 *varas* vendues 23 d. obole la *vara* coûtaient 4700 d. et non 4900 comme l'auteur l'a indiqué. Les 200 d. en trop sont inclus dans le prix total du paquet vendu et ensuite dans le montant global des ventes (p. 162). Le total des sommes portées au chapitre des « mises et avaries » s'élève à 19416 d. 3/4 (80 l. 18 s. 3/4 d.), soit 701 d. 1/4 de moins que le montant de 53 ducats et demi et 55 deniers obole (20 117 d. 3/4) annoncé dans le récapitulatif final. Un ou plusieurs articles ont pu être omis par inadvertance, ce qui indiquerait que nous sommes en présence d'une copie. On relève une différence de 6 s. 1 d. 1/4 entre les sommes annoncées dans les récapitulatifs portés à la fin des chapitres et les montants effectivement dépensés. La vente des toiles et des autres marchandises à Cadix et à Sanlúcar, une fois les mises et avaries défalquées, rapporta 571 ducats 3/4 et 20 d. obole (214 426 d. 3/4, ou 893 l. 8 s. 10 d. 3/4). Or l'auteur annonce avoir employé 571 ducats 1/2 et 41 d. (214353 d. obole, soit 893 l. 2 s. 9 d. obole). Le solde net déclaré correspond bien à l'excédent des 72 d. obole annoncés (p. 175), soit 6 s. obole. La différence de 3 pites (3/4 d.) est insignifiante, le montant final ayant pu être arrondi à l'obole. Les compensations entre grands chapitres sont donc arithmétiquement justes, mais 9021 d. de dépenses ne sont pas explicitement justifiés (37 l. 11 s. 9 d.). Toutefois, si on prend en compte les sommes fournies à certaines personnes (Jean Vincent, Salomon Toulcoet), dont on imagine qu'elles allaient être remboursées, et les 102 s. 10 d. obole dépensés avant le départ de Roscoff et qui constituaient une avance de Robert Le Barbu, on approche les 9000 d., ce qui permet de penser à une situation plus ou moins à l'équilibre sur l'ensemble des opérations. Ce manque de précision comptable sur le papier – il en allait sans doute autrement dans l'esprit de l'auteur qui devait avoir les sommes en mémoire – donne la mesure de l'écart avec la comptabilité à partie double des compagnies italiennes et castillanes, seule capable de permettre des bilans financiers précis. Cela

21. L'auteur emploie le terme obole pour les fractions de sommes équivalant à un demi-denier, mais il n'utilise pas celui de pite pour les quarts de denier (1 pite = 1/4 d., 3 pites = 3/4 d.).

est habituel chez les marchands français de l'époque, dont la modeste envergure commerciale et financière s'accommodait de techniques plus rudimentaires²².

Conjectures sur l'auteur et ses deux aides

Le compte ne comporte aucune indication désignant clairement son auteur. Au détour de certaines formules, on entrevoit l'entourage familial de celui-ci en la personne de deux oncles : « a mon oncle, Jehan Forget » (p. 168 et 173), « je recepu de mon oncle, Robert Le Barbu, a Mourlaix » (p. 175)²³. Jean Pommerol, sans citer les sources sur lesquelles il s'appuyait ni préciser si, au contraire, son propos relevait de la fiction romanesque, a attribué le compte à Jean Le Barbu qui aurait été, toujours selon lui, orphelin de père et élevé par son oncle paternel Robert Le Barbu²⁴. Compte tenu de l'importance des solidarités familiales, le fait est plausible, d'autant qu'il s'agit de personnages notables de Morlaix, connus par ailleurs comme marchands, bourgeois et membres du corps de ville²⁵. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, un Jean Le Barbu fut sieur de Bigoudou. Signe de sa réussite économique et sociale tout autant que témoignage de sa piété, il offrit un vitrail à la chapelle Saint-François, proche de Morlaix, sur lequel il se fit représenter, vêtu d'une cotte d'armes, avec sa femme, Marie du Bois²⁶. Mais rien ne permet d'établir un lien entre ce personnage et l'auteur du compte en l'état des informations dont nous disposons et faute d'avoir pu mener des recherches plus poussées dans les archives morlaisiennes. L'auteur peut aussi appartenir à la famille Forget, mais le fait qu'il soit davantage en affaires avec Robert Le Barbu plaide en faveur de la première hypothèse.

Jean Pommerol a émis une autre hypothèse. Le voyage en Andalousie aurait permis à l'auteur de parfaire son apprentissage de marchand aux

22. BOCHACA, Michel et MICHEAU, Jacques, *Fortaney Dupuy...*, *op. cit.*, p. 85-126.

23. Robert Le Barbu est mentionné sans référence de parenté avec l'auteur (p. 173-174).

24. POMMEROL, Jean, « De Morlaix... », art. cité, p. 169 et n. 2.

25. Arch. dép. de Gironde, B 19, f° 295, 22 août 1524, arrêt du parlement de Bordeaux en faveur de Nicolas et Yvon Neuz, père et fils, et de Robert Le Barbu, marchands de Morlaix, appelants contre le juge de l'amirauté de Marennes, et ordonnant la restitution des biens qui leur ont été saisis.

26. PÉRENNÈS, Henri, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon. Morlaix. Instituts religieux. Saint-François de Cuburien », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1935, p. 1-18 (10-12). Au milieu du XV^e siècle, le vicomte de Léon donna aux frères mineurs de Pontivy une chapelle à la lisière de la forêt de Cuburien, près de Morlaix (auj. commune de Saint-Martin-des-Champs, faisant partie de l'agglomération de Morlaix). Reconstituée à partir de 1527, elle fut consacrée en 1531. Le vitrail aurait été offert par Jean Le Barbu et son épouse vers 1560 (LE GUENNEC, Louis, *Le Finistère monumental*, t. I, *Morlaix et sa région*, rééd. Société des Amis de Louis le Guennec, Quimper, 1979, p. 52). Occupant la dernière fenêtre à droite de la nef, à l'aplomb de laquelle est placé l'enfeu des donateurs, il représente quatre épisodes de la vie de saint Jean-Baptiste (prédication, baptême du Christ, décollation et festin d'Hérode). La chapelle était proche du manoir de Bigoudou (Saint-Martin-des-Champs), dont les ruines sont encore visibles.

côtés de ses deux oncles²⁷. Robert Le Barbu lui avançait 100 sous pour les préparatifs du départ en Bretagne (p. 175-176) et Jehan Forget lui confia 25 paires de ciseaux à vendre (p. 168). En retour, il leur versa de l'argent à Sanlúcar (p. 173-174). Les 72 deniers obole de solde final ont fait penser que l'affaire fut peu rentable²⁸. L'explication est à chercher ailleurs car nous ne savons rien de la revente des marchandises achetées en Andalousie et des profits qu'elle a pu rapporter. Après l'Andalousie, si on tient la succession des chapitres pour indicative de la chronologie, l'auteur séjourna en Flandre à « Arremac²⁹ ». Il y rencontra Salomon Toulcoet, auquel il avançait de l'argent (p. 174). Ce personnage au nom à consonance bretonne avait prévu de se rendre à Anvers. La rencontre entre les deux hommes fut-elle occasionnelle et fortuite ou bien s'agissait-il d'un partenaire en relation avec les Le Barbu, Forget et consorts, dans le cadre de réseaux d'affaires informels fondés sur des solidarités entre Bretons ? Lui a-t-il confié les marchandises pour aller les vendre à Anvers, marché alors en plein essor ?

En raison de son jeune âge et de son manque d'expérience (si on apporte quelque crédit à l'hypothèse de Jean Pommerol) ou/et parce que sa position d'employé ou d'associé limitait sa marge d'initiative, l'auteur du compte réalise des opérations dans un cadre strict à la manière d'un commis ou d'un facteur. Le bilan financier qu'il présente a été mis au net après coup et ne vise pas à évaluer une rémunération ou des gains. Sa tâche était d'employer au mieux l'argent confié, tels les 100 sous avant le départ de Morlaix, de vendre en Andalousie les marchandises, dont il avait la charge mais qui ne lui appartenaient pas, et de réinvestir le produit de cette vente en acquérant un fret de retour et en couvrant ses frais et ceux de ses deux aides, Jean Vincent et François Marzin, dont la présence à ses côtés renforce l'idée qu'il avait besoin d'être épaulé³⁰. Les 72 deniers (6 s.) d'excédent final couvraient le dépassement de 2 s. 10 d. obole dans l'emploi

27. POMMEROL, Jean, « De Morlaix... », art. cité, p. 169 et n. 2. Les archives des familles morlaisiennes auraient gardé la trace d'au moins deux autres de ces voyages « verts », comme les appelle Jean Pommerol, sans préciser de quelles familles il s'agit. Selon lui, le compte de 1530 serait le plus intéressant des trois.

28. Henri Touchard (*Le commerce maritime breton...*, op. cit., p. 284) considère les marchands morlaisiens qui opèrent en Andalousie en 1530 comme de « petites gens » et émet des réserves sur la rentabilité des affaires.

29. Plutôt qu'Arnemuiden, ancien port situé sur la côte ouest de l'île zélandaise de Walcheren, comme l'a avancé Henri Touchard, « Arremac » est plus probablement Rammekens, mouillage sur la côte sud de cette île, à l'embouchure de l'ancien canal de Welzinge, donnant accès au port de Middelbourg, à quelques kilomètres à l'est de Flessingue, sur l'Escaut méridional. De là, les navires pouvaient se rendre à Middelbourg ou poursuivre vers Anvers. L'auteur y attendit un vent favorable au moins quatorze jours, avant de s'en revenir sur le navire de Mathelin Tournemouche, un autre Morlaisien, avec une escale forcée en Angleterre, à Rye dans le comté de Sussex (p. 171).

30. À Roscoff et à Sanlúcar, l'auteur surveille le transbordement des marchandises dont il a la responsabilité. Il n'évoque à aucun moment l'affrètement du navire et n'engage aucune dépense qui pourrait faire penser au paiement du fret. Ce coût était vraisemblablement supporté par le marchand pour lequel il travaillait et qui avait négocié les conditions et le prix du transport avec le maître du navire.

de 100 sous lors du départ de Morlaix. Du point de vue comptable et en raisonnant à partir des sommes portées dans les bilans des grands chapitres, on peut conclure que l'apprenti marchand ou l'employé avait correctement tenu les cordons de la bourse qu'on lui avait confiée.

Deux personnes apparaissent à plusieurs reprises aux côtés de l'auteur lors des préparatifs en Bretagne et durant le séjour en Andalousie. Présent à Cadix au moment de la vente de toiles et participant au voyage à Villalba pour aller acheter les vins, Jean Vincent fait figure d'aide et de conseiller. Il reste à Villalba pour surveiller la mise en fût, le vin étant sans doute stocké dans des *tinajas*, grandes citernes en argile, alors que l'auteur s'en retourne à Sanlúcar (p. 170, 173) ; il surveille aussi le chargement du sel sur les bateaux qui doivent le conduire jusqu'à Sanlúcar. Il pourrait s'agir de la même personne que « *Juan Vincente, mercader estante, vecino de Morle* » qui, le 16 octobre 1516, donna procuration au notaire de Jerez, Juan Ortiz, pour que celui recouvre en son nom et pendant son absence des dettes lui appartenant, signe qu'il comptait revenir pour récupérer son dû³¹. Mentionné comme « *estante* » (demeurant), ce n'est pas un Breton établi à demeure à Sanlúcar. De par l'expérience acquise, s'il s'agit bien de la même personne, il a pu servir d'interprète, de guide pour les déplacements et de conseiller lors de certains achats en faisant bénéficier l'auteur de ses connaissances et de ses contacts. Marque de la considération dont il jouissait, il fut convié aux deux repas pris par l'auteur du compte avec le maître du navire, Jean Le Goyc, l'un avant le départ de Roscoff (p. 175) et l'autre à l'arrivée au Puerto de Santa María (p. 169). Enfin, l'auteur lui avança 4 ducats (6 l. 5 s.) « à Saint Lucas pour luy ayder a payer ses vynes », indice qu'il se livrait à des activités commerciales pour son propre compte (p. 174). On ne perçoit pas la même proximité avec François Marzin qui fait figure d'homme à tout faire. Il transporta des marchandises et un canon de Morlaix à Roscoff, sans doute avec son bateau, ce qui en ferait un marin (p. 175-176) ; il resta à l'échoppe louée à Sanlúcar pendant que l'auteur et Jean Vincent allaient acheter du vin à Villalba (p. 172). On le voit assurer à plusieurs reprises des transports d'argent, pour payer les vins à Villalba et auprès de marchands à Sanlúcar, dont Robert Le Barbu (p. 173 et 174). Ce pourrait être le signe qu'il s'agissait d'un solide gaillard capable de se défendre, qualité que n'avait peut-être pas l'auteur si on admet sa jeunesse. S'il s'agissait bien d'un marin, ce serait un bel exemple de pluriactivité ou de polyvalence³².

31. Archivo Municipal de Jerez de la Frontera, Archivo de Protocolos Notariales, 1516, escribano Antón García del Pecho, f° 329 v°.

32. LE BOUEDEC, Gérard, « La pluriactivité dans les sociétés littorales XVII^e-XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 109-1, 2002, p. 61-90. TRANCHANT, Mathias (dir.), *Face aux risques maritimes. La pluriactivité et la mutualisation comme stratégies individuelles et collectives (XIII^e-XVIII^e siècle)*, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 120-2, 2013.

Des dates et une durée de voyage difficiles à établir au cours de l'année 1530

Les cinq mentions de l'année 1530 qui apparaissent au fil du compte se rapportent toutes à des faits survenus en Andalousie, à commencer par la vente de toiles en avril (p. 161)³³. Cette indication pose problème car les Bretons arrivaient d'ordinaire plus tard en Andalousie. Si on rapproche les paiements effectués à l'un des oncles « le xiii^e jour de septembre » (p. 174), de toute évidence après la vente des toiles ou pour le moins une fois celle-ci bien avancée, de la location d'une échoppe à Sanlúcar pendant trois mois, précisément pour y vendre les toiles (p. 170), cela situe le début de la vente vers la mi-juin. Les démarches antérieures auprès du consul des Bretons au Puerto de Santa María, le déplacement du navire du Puerto de Santa María à Cadix, les premières ventes de toiles à Cadix, puis le déplacement du navire à Sanlúcar pour porter le reste des marchandises n'ont pas dû excéder la durée d'un mois. Le cellier pour exposer les toiles à la vente à Cadix a été loué huit jours (p. 171). L'arrivée en Andalousie ne remonte donc guère au-delà de la première quinzaine de juin, au plus tôt à la fin mai. Avril pourrait correspondre aux préparatifs entre Morlaix et Roscoff et au départ de Bretagne. La durée de ces préparatifs nous échappe. La seule indication a trait à l'hébergement à Roscoff avec le paiement de « xiiii tables », soit sept jours à raison de deux repas par jour, à François de Laulnay qui logea aussi les marchandises avant leur embarquement sur le navire de Jean Le Goyc (p. 176).

Nous ignorons la durée de la traversée maritime et celle du séjour en Andalousie. Après des paiements effectués à Sanlúcar le 12 septembre 1530, on a simplement trace de préparatifs qui précédèrent le départ d'Andalousie (p. 170-171) : location d'un cheval pour rapporter les affaires personnelles (« mes besoignes ») de Sanlúcar au Puerto de Santa María, change de monnaies étrangères, achat de vivres, frais de logement et de bouche au Puerto de Santa María avant d'embarquer. L'appareillage fut retardé de deux jours pour attendre le vent. Auparavant, il prit sa « part du desjeuner au capitaine du navyre auquel je m'en vyn ». Le repas eut lieu à l'hôtellerie (« ostel ») où il était logé, sans doute avec d'autres marchands bretons pour commensaux. La somme à régler, 170 d., étonne par son importance, quand les deux journées passées dans cette hôtellerie lui coûtèrent 68 d. On croit comprendre au détour de cet article qu'il a changé de navire. Jean Le Goyc, avec qui il était venu, est toujours nommément désigné ou bien qualifié de « maître ». Ce « capitaine » semble être un autre homme. Il pourrait s'agir d'un maître expérimenté qui s'était vu confier le commandement de la flotte

33. TEMPIER, Dauphin, « Le compte d'un Breton... », art. cité, p. 161, « Ensuit la vante des toilles en Endolousye en aprvill 1530 » ; p. 168, « Ensuiuent les mises et avaries que jé poyé tant pour la marchandise que le navyre durant ledict voyaige en Endolousye 1530 » ; p. 171, « Ensuit l'emploiement dudict argent ledict voiaige en Endolousye 1530 » et « La mise que jé fait pour ledict vin 1530 » ; p. 173, « Ensuit ce que jé envoyé d'argent a l'ostel dudict Sainct Lucas 1530 ».

de retour. Les dépenses importantes de ce qui pourrait avoir été le dernier repas à terre avant d'appareiller trouveraient ainsi un début d'explication, surtout s'il s'agissait de régaler par la même occasion les autres maîtres placés sous les ordres de ce capitaine.

La traversée de retour nous échappe. Des dépenses d'hébergement indiquent l'attente d'un vent favorable quatorze jours à Rammekens. Après y avoir embarqué sur le navire de Mathelin Tounemouche³⁴, l'auteur fit une escale forcée d'environ douze jours à Rye, sur la côte sud-est de l'Angleterre³⁵. La fin du périple nous est inconnue. La vision comptable de l'auteur évacue la plupart des aspects narratifs que l'on trouve dans les récits de voyage. On entrevoit néanmoins de menus faits qui constituent le quotidien d'un marchand en déplacement pour affaires, dès lors qu'ils occasionnent des dépenses.

Des préparatifs en Bretagne à l'arrivée en Andalousie

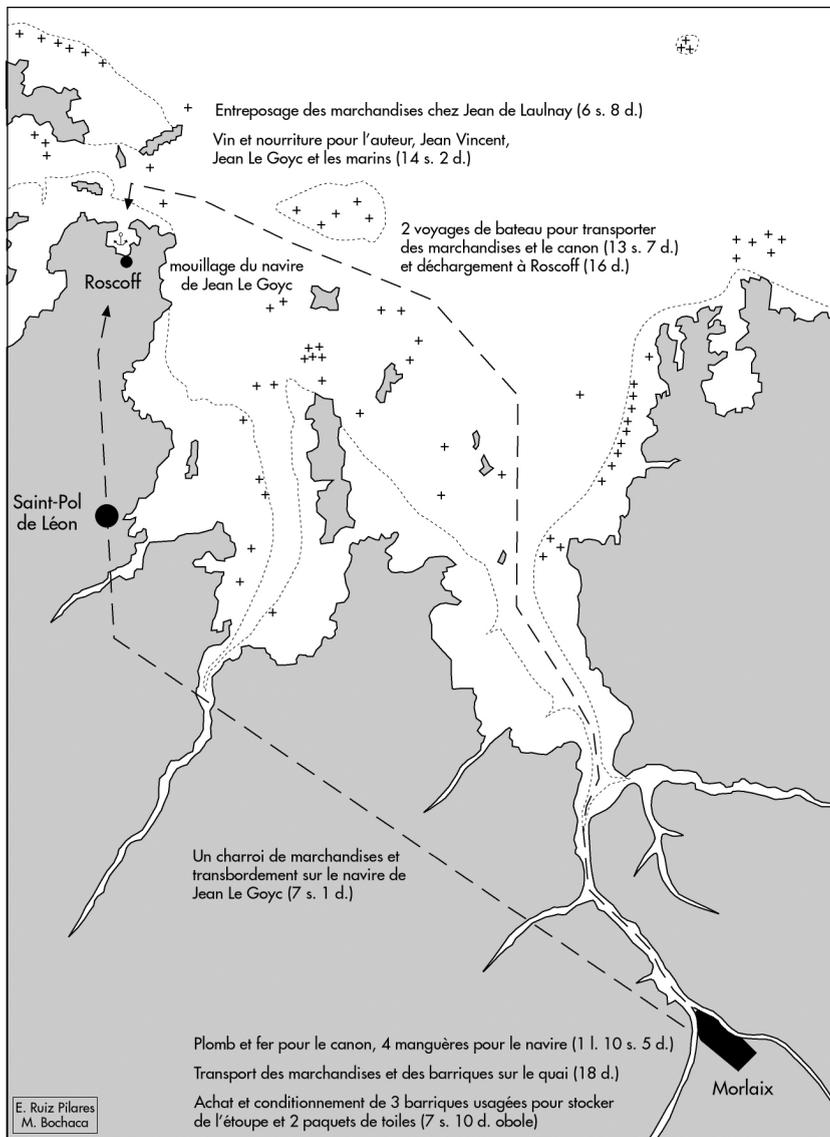
Regroupés en un chapitre particulier, les préparatifs de départ occupent la fin du compte (p. 175-176). Il faut également y ajouter des dépenses portées au début du chapitre concernant « les mises et avaries [...] tant pour la marchandise que pour le navire » (p. 168-169). L'association avec d'autres marchands du Léon et la concentration d'une petite flotte devant ensuite naviguer de conserve ont pu contribuer au choix de Roscoff. Le stationnement dans ce port donnant directement sur la Manche évitait la navigation dans une baie semée d'écueils et balayée par de forts courants ainsi que la remontée et la descente des quelque vingt-cinq kilomètres de la rivière de Morlaix, que son ensablement compliquait, mais cela obligeait les Morlaisiens à y transférer leurs marchandises (figure 2). Les dépenses qui en découlèrent éclaircissent des opérations de manutention et de transport dont nous n'avons pas trace dans les sources écrites habituellement disponibles, qu'elles soient notariales, judiciaires ou administratives. C'est un tableau vivant de l'activité portuaire dans la rivière de Morlaix qui s'offre à nous.

À Morlaix tout d'abord, il fallut transporter les marchandises des celliers où elles étaient remisées jusqu'au quai qui, à l'époque, se situait à la

34. POTIER DE COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. III, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1890, p. 168. Famille de marins et d'armateurs, les Tournemouche devinrent au XVII^e siècle seigneurs de Kergueff, paroisse de Plougasnou, et du Bodonn, paroisse de Lanmeur. Mathurin Tournemouche, qui vivait en 1543, était le père de Jacques, bailli de Morlaix en 1552, anobli en 1600, et le grand-père de Martin, maire de Morlaix en 1586.

35. BOCHACA, Michel, « D'un port à l'autre : le temps dans les récits de traversée des mers du Ponant au XV^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 122-2, 2015, p. 43-65. L'attente d'un temps favorable au port ou dans un mouillage forain, c'est-à-dire un vent convenablement établi en force et en direction pour faire route, pouvait entraîner des retards importants au moment d'appareiller ou obliger à interrompre la navigation pour chercher un abri. Les passagers qui en avaient les moyens logeaient à terre durant cette attente, évitant l'inconfort et le confinement à bord du navire.

Figure 2 – Dépenses lors des préparatifs entre Morlaix et Roscoff



confluence du Jarlot et du Queffleuth³⁶. L'emplacement de ces celliers n'est pas précisé, mais deux tours furent nécessaires, coûtant respectivement 10 et 8 deniers, auxquels s'ajouta le prix du transport par bateau jusqu'à Roscoff, qualifié de « bastellaige », lui aussi effectué en deux temps. Le premier voyage fut assuré « par un bateau de Roscoff », sans plus de précision, et le second par François Marzin, avec son propre bateau semble-t-il, sur lequel furent chargés deux paquets de toiles de Pontivy et une pièce d'artillerie avec deux boîtes et une garde de fer³⁷. Le transbordement entre le bateau de François Marzin et le navire de Jean Le Goyc coûta 16 deniers. Rien n'est dit pour celui de Roscoff, le coût étant peut-être inclus dans les 4 s. 6 d. Une autre partie de la marchandise voyagea par terre, ce qui occasionna des frais de « charreaige » jusqu'à Roscoff, puis de « bastellaige a bord du navyre », 8 s. 1 d. au total. Des dépenses pour le conditionnement des marchandises vinrent alourdir la note : 2 s. 3 d. pour acheter et « taller » une barrique vide afin d'y mettre l'étoupe, 4 s. 4 d. obole pour l'achat de deux barriques vides pour mettre deux paquets de toile Pontivy et 5 d. pour les « taller », enfin 10 d. pour l'achat d'un faisceau de paille par François Marzin pour « seicher les futailles³⁸ », soit 7 s. obole en tout. Il fallut encore payer le « celieraige » à François de Laulnay à Roscoff, chez qui les marchandises furent entreposées en attendant leur embarquement (6 s. 8 d.), acheter du plomb et du fer pour la pièce d'artillerie (22 s. 11 d.) et quatre « manguères³⁹ » (7 s. 6 d.) pour le navire. Diverses dépenses de bouche pour l'auteur du compte (21 sous pour 14 tables chez François de Laulnay, qui fait aussi figure d'aubergiste; 4 s. 6 d. de « cuisine fresche » embarquée avant le départ; 13 d. pour un pain et une pinte de vin à Jean Vincent et Jehan Le Goyc; 2 s. 6 d. pour les marins du bord, prix d'une dernière tournée avant de prendre la mer?; une potée de beurre achetée par la tante pour emporter) eurent finalement raison des 100 sous en monnaie fournis par Robert Le Barbu à Morlaix. Le total des dépenses s'élevait à 102 s. 10 d. obole. L'oncle de l'auteur avait-il, sur la base de son expérience,

36. LEGUAY, Jean-Pierre, « Un aspect de l'histoire et de l'économie urbaines bretonnes : les petits ports des abers et des rias au xv^e siècle », dans CONNOCHIE-BOURGNE, Chantal (dir.), *Mondes marins au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2006, p. 297-315. La réunion des deux cours d'eau donnait naissance à la rivière de Morlaix. TANGUY, Jean, *Morlaix*, Atlas historique des villes de France, Paris, CNRS, 1986.

37. Il devait s'agir d'un canon de petit calibre se chargeant par la culasse. Lors du tir, un coin de fer bloquait dans son logement la « boîte », pièce amovible contenant la charge de poudre et le projectile. Un « quarteron de plomb pour faire des plombées pour l'artillerie » fut également embarqué, soit environ 42 livres de métal d'après le prix payé.

38. Le réemploi de barriques usagées donnait lieu à un marché de seconde main. On devine que les barriques, après démontage d'un des fonds, étaient lavées à grande eau pour enlever les dépôts liés au vin. Avant d'y stocker des marchandises, il fallait sécher l'intérieur au moyen d'un feu de paille.

39. Manguère, manguère, mangère, petite manche, petit tuyau de toile ou de cuir cloué sur un dalot (JAL, Augustin, *Glossaire nautique*, vol. 2, Paris, Firmin Didot Frères, 1848, p. 993). Les « mangueres » apparaissent aussi dans les « mises et avaries [...] tant pour la marchandise que le navyre » avec une dépense de 93 d. « pour les mangueres et les clous » (p. 169).

estimé au plus juste les dépenses à venir, ou bien celui-ci s'était-il adapté à la somme dont il disposait ?

D'autres dépenses relatives aux préparatifs du navire et à la traversée vers l'Andalousie sont portées dans le chapitre des « mises et avaries [...] tant pour la marchandise que le navire » (p. 168-169) : vin et breuvage pour le maître et les marins, brefs pris par le maître auprès de l'administration du duc de Bretagne, guindage de l'équivalent de 9 tonneaux, nouvelle dépense pour des « manguères » et des clous. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, les 10 sous en monnaie des « offrandes en la mer » sont consignés parmi les dépenses dans une curieuse association entre rituels des gens de mer et rigueur comptable. Parti de Roscoff, le navire semble avoir fait une route directe jusqu'au Portugal. Rien n'est dit des conditions de la traversée dans la mesure où elles n'occasionnèrent pas de dépenses, sauf lors de deux escales à « Lichebonne [Lisbonne] et Rastelle⁴⁰ », puis à « Ville Nova⁴¹ », avant d'atteindre El Puerto de Santa María, dans la baie de Cadix (p. 169).

Plus que les quelques indications relatives au chargement du navire de Jean Le Goyc, ce sont les ventes réalisées à Cadix au début du séjour en Andalousie puis celles effectuées à Sanlúcar au cours des mois suivants qui fournissent *a posteriori* le plus d'informations sur les marchandises transportées depuis la Bretagne, parmi lesquelles les toiles arrivaient largement en tête. Celles-ci étaient répertoriées selon leur origine géographique.

Les toiles étaient emballées dans des paquets enveloppés par des serpillières et attachés avec des cordes. On peut imaginer qu'une marque était apposée sur ces paquets pour identifier leur propriétaire et sans doute un numéro pour les distinguer entre eux, si on en croit les mentions de paquets portant les numéros 10, 16, 19 et 20 (p. 161, 162, 166, 167). Selon les types de toile, les paquets pouvaient compter de 3 pièces à 3 pièces et demie de tissu, d'une longueur totale allant de 476 à 500 *varas*, soit de 39,5 à 45 mètres. Lors des préparatifs de départ, l'auteur prit soin de protéger deux paquets de Pontivy et de l'étope dans trois barriques achetées de seconde main, préalablement nettoyées au moyen d'un feu de paille par François Marzin (p. 175). Nous ne savons pas si cette pratique fut généralisée à l'ensemble des toiles chargées ainsi qu'aux courtpointes⁴². La mésaventure survenue à Jean Le Blouch, dont 15 des 16 pièces de Pontivy furent mouillées, laisse penser que non (p. 167-168). L'auteur dut les faire laver avant de pouvoir les vendre ; il en coûta 375 d., ce qui écornait le prix de vente de 2,5 %. De la vaisselle d'étain (pots grands et petits, plats, écuelles,

40. Ermitage du Restelo (*Ermida do Restelo*) situé à l'ouest de Lisbonne, sur une hauteur dominant la tour de Belém et le monastère de Santa María de Belém.

41. Vila Nova de Portimão dans l'Algarve. Cette escale occasionna des dépenses plus importantes que la précédente (75 d.) : 5 sous pour le lamanage du navire, 5 s. 6 d. pour « despans en ladictte ville », 1 s. 12 d. pour l'achat d'huile et de vinaigre.

42. Couvertures de lit ouatées et piquées. Dix-huit furent vendues à Sanlúcar, dont 12 en gros (p. 164).

Tableau 2 – Toiles et produits textiles vendus en Andalousie en 1530

Toiles et produits textiles vendus	Valeur des ventes en deniers
Toiles Daoulas	75 986
Toiles Pontivy	61 465
Toiles Locronan	37 936
Toiles de Tréguier	30 587
Olonne Merdrignac	3 818
Courtepointes	4 879
Milondres	4 445
Toiles de Morlaix	3 700
Serpillières	2 000
Toiles écrués	1 625
Toile blanche grosse	677

sauciers) fut également chargée dans une barrique (p. 165)⁴³. Faisant argent de tout, l'auteur vendit à Cadix « les serpillières et les cordes desdits paquets » pour 750 d. (p. 161). À Sanlúcar, il retira 1 270 d. de la vente des serpillières et près de 500 d. de celle de 4 pipes et 6 barriques (p. 166).

Séjour et affaires en Andalousie

L'ancienneté de la présence bretonne en Andalousie comme élément de contexte du voyage de 1530

Les échanges commerciaux entre la Couronne de Castille et le duché de Bretagne remontent au XIII^e siècle. Le cadre général est connu⁴⁴, avec un déficit d'informations pour l'Andalousie par rapport au nord de la Castille. La documentation notariale a permis une étude assez précise des communautés bretonnes de Séville et de Jerez⁴⁵. Des monographies urbaines consacrent quelques pages aux Bretons établis à Moguer et à Sanlúcar de Barrameda⁴⁶. Ces travaux, jusque-là dispersés, ont fait l'objet d'une syn-

43. La vaisselle fut vendue au poids, mais il n'est pas précisé si les 246 livres et 5 onces écoulées représentaient la totalité du chargement.

44. TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton...*, op. cit., p. 210-214 et 281-284. FERREIRA, Elisa, « Bretons et Galiciens : une rencontre à la fin du Moyen Âge », dans KERHERVÉ, Jean, DANIEL, Tanguy (dir.), *1491 La Bretagne, terre d'Europe*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1992, p. 67-79. CASADO ALONSO, Hilario, « La Bretagne et le commerce castillan aux XV^e et XVI^e siècles », *Ibidem*, p. 81-98.

45. OTTE, Enrique, *Sevilla y sus mercaderes a fines de la Edad Media*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1996. MINGORANCE RUIZ, José Antonio, *Los extranjeros en Jerez de la Frontera a fines de la Edad Media*, thèse inédite, Universidad Pablo Olavide (Séville), 2013.

46. GÓNZÁLEZ GÓMEZ, Antonio, *Moguer en la Baja Edad Media*, Huelva, Diputación Provincial de Huelva, 1976. MORENO OLLERO, Antonio, *Sanlúcar de Barrameda a fines de la Edad Media*, Diputación de Cádiz, Cádiz, 1983.

thèse récente⁴⁷. La présence de navires bretons dans les ports andalous était chose courante dès le milieu du xv^e siècle. En 1446, la municipalité de Tavira, dans l'Algarve, se plaignit auprès du roi de Portugal des attaques perpétrées par les Castellans et les Portugais à l'encontre des navires bretons et galiciens qui se rendaient dans la baie de Cadix et à Sanlúcar de Barrameda⁴⁸. La crise frumentaire que connut l'Andalousie entre 1462 et 1469 favorisa la venue des Bretons⁴⁹.

Le 16 septembre 1466, ils obtinrent des exemptions fiscales les incitant à vendre leurs produits à Jerez de la Frontera⁵⁰. La même année, le duc de Medina Sidonia, Enrique de Guzmán, chercha à monopoliser le commerce avec les Bretons sur la côte andalouse en leur accordant des privilèges qui conduisirent à l'établissement d'une communauté à Sanlúcar de Barrameda, ville portuaire placée sous sa juridiction, à l'embouchure du Guadalquivir⁵¹. Il les exempta du paiement de toutes taxes pour se loger dans les auberges de la ville, avant de leur concéder un consul disposant d'une juridiction civile et criminelle sur les Bretons résidant dans la ville et autorisé à régler les litiges s'élevant avec les « voisins⁵² » et les autres habitants de ladite ville⁵³. En contrepartie, le duc leur interdit, sous peine de perdre ces privilèges, de commercer avec les localités relevant de l'autorité de seigneurs avec lesquels il était en conflit, comme ceux de Moguer⁵⁴

47. AZNAR VALLEJO, Eduardo, « Andalucía y el Atlántico Norte a fines de la Edad Media », *Historia, Instituciones y Documentos*, t. 30, 2003, p. 103-120.

48. BAQUERO MORENO, Humberto, « Relaciones marítimas entre Portugal e a Baixa Andaluza nos séculos XIV e XV », *Estudios de Historia y Arqueología Medievales*, t. x, 1994, p. 16.

49. AZNAR VALLEJO, Eduardo, « Andalucía y el Atlántico Norte... », art. cit., p. 113-114. Le chroniqueur sévillan Garcí Sánchez rapporte qu'en 1462 « au mois de novembre, il vint beaucoup de blé par la mer de Bretagne ». Le blé venu de Bretagne représenta en 1469 65 % des importations de Séville.

50. MINGORANCE RUIZ, José Antonio, *Los extranjeros...*, op. cit., p. 2151-2152. Les Bretons étaient exempts du paiement de droits à Jerez. Le paiement incombait à ceux qui achetaient leurs marchandises (4 % *ad volorem*) ou leur vendaient des produits (2,5 %).

51. Les possessions des ducs de Medina Sidonia s'étendaient le long de la côte depuis Cadix jusqu'à Huelva, à l'exception de la baie de Cadix et de son arrière-pays (El Puerto de Santa María, Cadix, Jerez, terriroires de *realengo*) et des petites seigneuries de Moguer y de Gibraleón.

52. Le terme castillan *vecino*, voisin en français, désigne une personne membre d'une communauté villageoise ou urbaine qui bénéficie des privilèges de celle-ci. Ce statut juridique s'apparente à celui de bourgeois en France.

53. MORENO OLLERO, Antonio, *Sanlúcar de Barrameda...*, op. cit., p. 212-213. Ces privilèges sont connus à travers les registres municipaux du xvi^e siècle. Ils étaient de même nature que ceux accordés aux Bretons à Jerez en septembre 1466 (*Idem*, p. 131). Les Bretons pouvaient faire entrer et sortir des marchandises, les vendre et les acheter sans payer de droits. Au début du xvi^e siècle, le duc désignait un voisin ou un *regidor* de Sanlúcar pour faire office de consul. Dans le cas de Jacques de Huete et de Duran Beller, il pourrait s'agir de personnes d'origine bretonne.

54. GÓNZÁLEZ GÓMEZ, Antonio, *Moguer...*, op. cit., p. 271. En 1485, Pedro de Portocarrero, seigneur de Moguer, se plaignit aux Rois Catholiques que le duc de Medina Sidonia « défendait que les navires des Bretons aillent à ladite ville de Moguer ».

ou d'Ayamonte, sur la côte de Huelva⁵⁵. Ces privilèges favorisèrent les affaires des Bretons à Sanlúcar : ils réinvestirent une partie de leurs gains dans l'achat de propriétés foncières dans la ville. Le 3 décembre 1478, le duc Juan de Guzmán, qui avait entrepris dans la ville la construction du château de Santiago et avait besoin d'argent, traita avec les marchands bretons. Ceux-ci lui offrirent 200 000 maravédís, un peu plus de 830 livres, en échange de la régularisation de la construction des maisons et des boutiques (« *casas e tiendas* ») qu'ils avaient édifiées sur des terrains acquis hors les murs, près du Guadalquivir. Le duc leur reconnut officiellement le statut de voisins et d'habitants du faubourg de la mer : « *arrabal de la ribera de la mar de la mi villa de Sanlúcar*⁵⁶ ». En 1523, le duc rappela que les Bretons, comme les Anglais, étaient sous sa protection à Sanlúcar⁵⁷. Les 110 d. portés au compte de 1530 « pour l'assurance payée au duc » pourraient correspondre au prix de cette protection (p. 169).

Sanlúcar abritait à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne une communauté bretonne établie à demeure, que des marchands et des marins venus de Bretagne grossissaient, notamment à la fin de l'été et à l'automne, à l'occasion des foires qui se tenaient à Sanlúcar et à Jerez. Signe de l'influence bretonne, celles de Sanlúcar prirent le nom de *ferias de las vendejas*, probable déformation du mot français vendanges, en lieu et place du terme castillan *vendimias*. Des liens s'étaient tissés entre les marchands de Sanlúcar et les Bretons⁵⁸. L'auteur du compte de 1530, ses deux oncles et les autres marchands bretons mentionnés dans le document avaient organisé leur voyage en Andalousie dans le cadre de relations et de pratiques bien établies et qui laissaient peu de place à l'improvisation.

Déplacements et affaires traitées en Andalousie

Sanlúcar de Barrameda, port et marché dans lequel les Bretons jouissaient d'importants avantages fiscaux, était le principal lieu des opérations commerciales. On trouve aussi trace de la présence de marchands bretons dans d'autres villes de l'Andalousie atlantique, tant sur la côte, à Cadix et au Puerto de Santa María, que dans l'intérieur, à Jerez et à Séville. L'auteur du compte et les marchands bretons venus avec lui en 1530 se meuvent dans un espace qu'ils connaissent et dans lequel ils disposent de contacts.

55. MORENO OLLERO, Antonio, *Sanlúcar de Barrameda...*, *op. cit.*, p. 212. En 1515, les collecteurs de taxes de Sanlúcar (*almojarifes*) informèrent le duc que le marquis d'Ayamonte incitait les Bretons à venir s'établir dans sa ville.

56. MORENO OLLERO, Antonio, *Ibidem.*, p. 30.

57. *Ibidem*, p. 212-213.

58. *Ibid.*, p. 130-132. En 1518, Juan de Córdoba, marchand de Sanlúcar, choisit pour parrains de son fils les marchands bretons Charles Marote, Robert Bago et Jean de la Segá. L'enfant fut prénommé Charles.

Arrivée au Puerto de Santa María et vente de toiles à Cadix

Venant de Vila Nova de Portimão, le navire de Jean Le Goyc alla s'abriter devant El Puerto de Santa María avec l'aide d'un pilote local pour négocier l'entrée de la baie de Cadix (figure 3)⁵⁹. La rade offrait un mouillage d'attente sûr, pendant que les marchands se consacraient à terre à leurs activités⁶⁰. La présence d'équipages bretons y est attestée bien avant que l'auteur du compte n'y arrive en 1530. On peut penser qu'ils venaient par groupes pour se défendre et se prêter assistance mutuelle. À la fin de l'été 1482, quatre à cinq maîtres bretons jetèrent l'ancre devant El Puerto de Santa María⁶¹. Un conflit s'éleva avec des Biscayens qui prétendaient avoir le privilège de charger leurs navires avant ceux des étrangers. En 1483, Benito de Cárdenas, noble de Jerez de la Frontera, mentionne que les cours du vin sont bas « parce que les navires des Bretons ne sont pas venus, ni ceux des Anglais, à cause de la guerre avec les Biscayens sur le droit de charger le premier⁶² ». L'année suivante, dans un contexte d'insécurité et de conflits récurrents avec les Biscayens, la municipalité de Jerez s'inquiéta de ce que « les Bretons n'étaient pas venus à cette terre cette année, les raisins ni le vin ne s'étaient pas vendus ». Elle s'adressa au duc de Medina Sidonia et aux municipalités de Cadix et du Puerto pour envoyer une supplique commune aux Rois Catholiques parce que la région « tire grand profit des Bretons⁶³ ». Cette démarche ne peut s'expliquer que par l'attente d'un nombre de marchands bretons assez important pour peser sur l'économie régionale et l'existence d'échanges réguliers. Le compte de 1530 donne un aperçu de cette venue groupée des Bretons. Outre l'auteur et ses deux aides, Jean Vincent et François Marzin, ses deux oncles, Robert Le Barbu et Jean Forget, étaient du voyage⁶⁴. Au moins deux des trois personnes pour lesquelles il vendit des toiles étaient présentes, comme en témoigne deux versements en espèces, l'un à Sanlúcar à Guillaume Jeffroy ou Geffroy (p. 168 et 174), l'autre à Cadix à Nicolas Roperz (p. 174). Un troisième paiement fut fait à Sanlúcar à « Robert Borlandy de Penpoul en Leon » (p. 174) sans que l'on sache s'il faisait partie du groupe, ce qui est plausible compte tenu de son origine léonarde. Autre indice que les Bretons étaient atten-

59. Un poste de dépenses est consacré au « lamanage d'entrer et sortir dudit port » (p. 169). Le montant élevé (2 ducats ou 750 d.), au regard des 100 d. payés à Vila Nova, devait englober les différents mouvements du navire pendant le séjour entre El Puerto de Santa María, Cadix et Sanlúcar, en plus de l'entrée initiale et de la sortie finale.

60. *Censo de Pecheros : Carlos I, 1528*, Instituto Nacional de estadística, II, Madrid, 2008, p. 141. El Puerto de Santa María comptait 1584 voisins contribuables et, à la différence de Sanlúcar et de Cadix, était « un port très sûr où beaucoup de navires viennent se protéger », ce qui lui assurait un grand trafic : « bois, fruits, toiles, draps ». SÁNCHEZ GONZÁLEZ, Antonio, *Medinaceli y Colón : El Puerto de Santa María como alternativa del viaje de Descubrimiento*, El Puerto de Santa María, 2006.

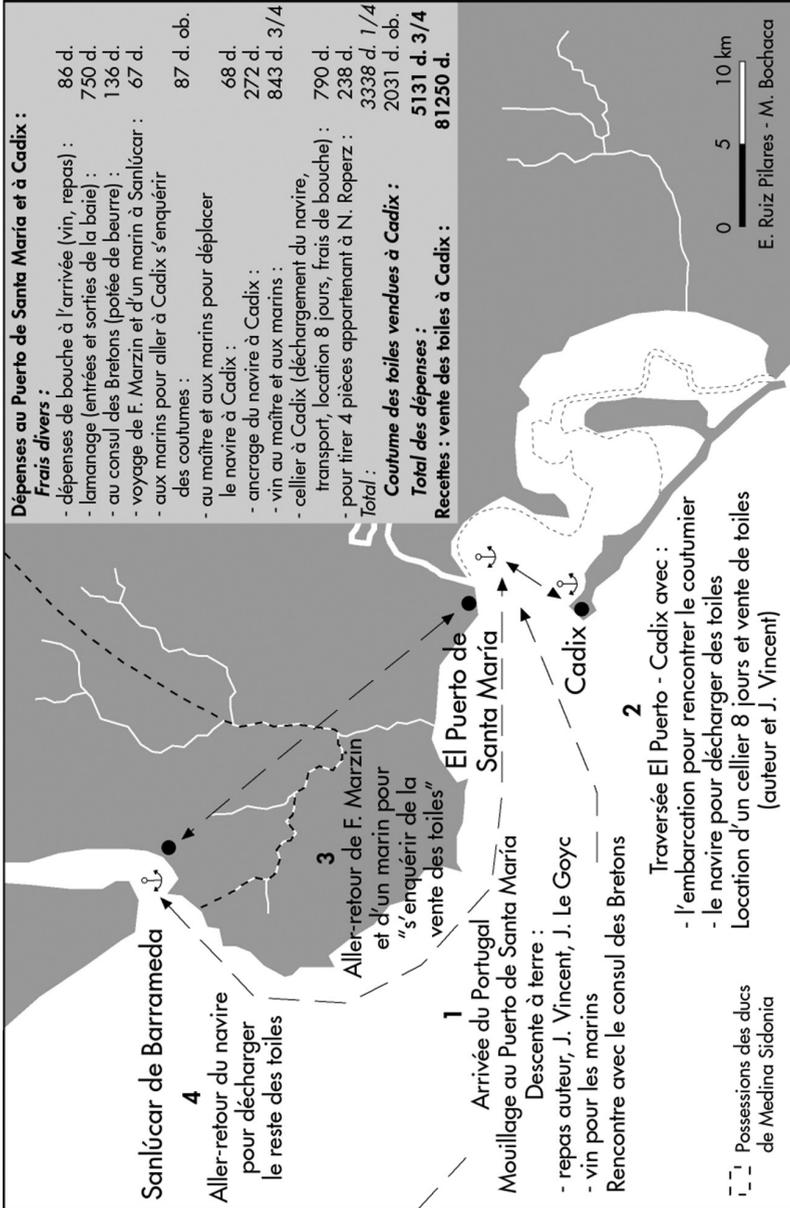
61. Archivo Municipal de Jerez de la Frontera, Actas Capitulares, 1482, f° 1-11 v°.

62. ABELLÁN PÉREZ, Juan, *Cronicón de Benito de Cárdenas*, Jerez de la Frontera, Peripiecias Libros, 2014, p. 78.

63. MINGORANCE RUIZ, José Antonio, *Los extranjeros...*, op. cit., p. 377.

64. Le troisième Breton était Jean Le Blouch (p. 167).

**Figure 3 –
Dépenses et
recettes entre
l'arrivée au
Puerto de
Santa María
et l'établis-
sement à
Sanlúcar de
Barrameda**



du, le consul chargé de veiller à leurs intérêts était présent à leur arrivée au Puerto de Santa María, alors qu'il résidait en temps normal à Sanlúcar (p. 169). On devine les relations de sociabilité tissées autour de ce personnage qui reçut « une potée de beurre » en guise de cadeau (p. 169). Jean Le Goyc lui paya pour son navire un droit de « consolaige » d'un ducat, que l'auteur lui avançait et qu'il déduisit ensuite de ses frais envers le maître (p. 169)⁶⁵.

Cadix était le port le plus important de la côte atlantique de l'Andalousie. Occupant un site quasi insulaire et dépourvue de ressources agricoles propres, la ville abritait 652 voisins contribuables en 1528 et le recensement (*censo*) précise que s'y « pressaient de nombreux marchands étrangers et leurs facteurs pour acheter toutes sortes de marchandises ». Aussitôt après son arrivée au Puerto de Santa María, une fois les formalités administratives effectuées auprès du consul, l'auteur du compte s'y rendit avec des marins pour s'informer des taxes ou coutumes (p. 169)⁶⁶. Il faut comprendre qu'il traversa la baie avec l'embarcation du bord. Le navire de Jean Le Goyc appareilla le lendemain pour Cadix où les marchandises furent déchargées et entreposées dans un cellier, loué huit jours (p. 170). Les 2 031 d. obole payés au titre de la coutume (2,5 % *ad valorem* des ventes) représentèrent le principal poste des 5 131 d. 3/4 dépensés pour la vente des toiles (39,5 %). Cette dernière rapporta 81 250 d. (338 l. 10 s. 10 d.). Entre-temps, François Marzin et un marin étaient allés par la route à Sanlúcar « s'enquérir de la vente des toiles ». Les ventes terminées à Cadix, le navire de Jean Le Goyc alla décharger le reste de la cargaison à Sanlúcar. Une autre étape commerciale commençait alors (figure 4).

Les affaires réalisées à et depuis Sanlúcar de Barrameda

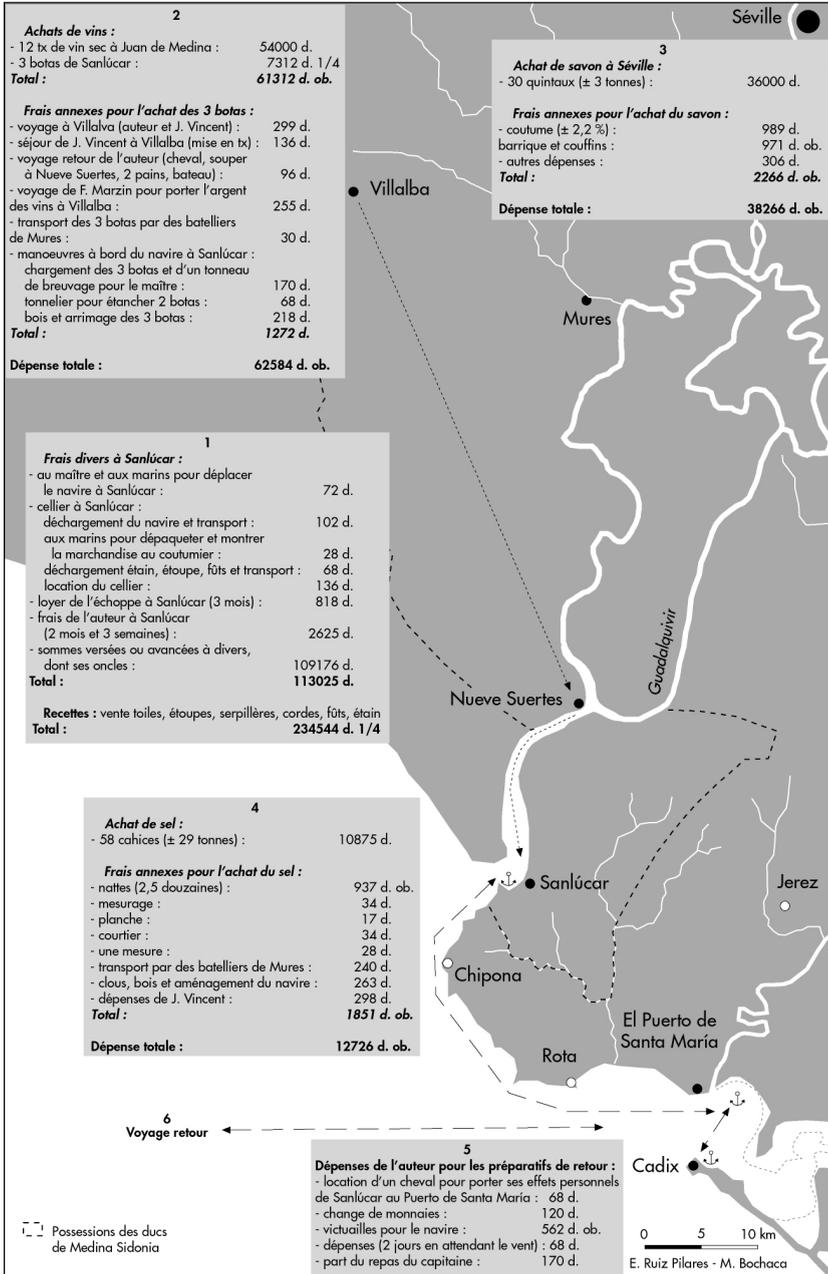
Située sur la rive gauche de l'embouchure du Guadalquivir, Sanlúcar de Barrameda comptait 1 016 voisins contribuables en 1528⁶⁷. À cette occasion, les officiers royaux décrivent la ville comme « un port de mer avec

65. MORENO OLLERO, Antonio, *Sanlúcar de Barrameda...*, *op. cit.*, p. 212-213. Le consul exerçait une juridiction civile et criminelle sur les Bretons résidant à Sanlúcar dans les affaires les opposant entre eux, à des voisins ou à d'autres personnes. En 1513, profitant de l'importance acquise par les Anglais, la municipalité chercha à limiter ses prérogatives. Alvar González, consul en fonction, montra les privilèges dont les Bretons disposaient depuis 1466 et que les ducs successifs avaient confirmés; ses attributions furent cependant limitées aux seuls Bretons.

66. Cadix était une ville de *realengo*, c'est-à-dire relevant directement du roi, dans laquelle les Bretons ne possédaient pas de franchises fiscales. Alors que l'auteur francise certains termes castillans, il emploie des mots français pour le paiement des droits fiscaux : « costume » (p. 161, 172), « grand coustumyer dudict Sainct Lucas » (p. 164, 165), « coustumer » (p. 170). SÁNCHEZ SAUS, Rafael, « Dependencia señorial y desarrollo urbano en la Andalucía Atlántica : Cádiz y los Ponce de León en el siglo XV », *Acta historica et archaeologica mediaevalia*, n° 26, 2005, p. 903-928; SÁNCHEZ HERRERO, José, *Cádiz la ciudad medieval y cristiana (1260-1525)*, Madrid, 2001.

67. *Censo de Pecheros : Carlos I, 1528*, *op. cit.*, p. 140.

Figure 4 – Opérations commerciales effectuées à/ depuis Sanlúcar de Barrameda



un grand trafic de marchandises ». Le compte de 1530 ne fournit aucune information sur la topographie urbaine. Le cellier et l'échoppe⁶⁸ loués par l'auteur ainsi que l'hôtellerie (*ostel*) dans laquelle logèrent certains marchands, dont Jean Forget et Robert Le Barbu, ne peuvent pas être localisés avec précision. Ces bâtiments se situaient peut-être dans le faubourg proche du port. Rien n'est dit d'éventuels contacts avec des Bretons établis à demeure. Parmi les acheteurs de toiles on relève un client prestigieux. Le « grand coustumyer dudict Saint Lucas pour le duc de Medyna » acquit une pièce de Locronan et, à titre personnel, 329 livres d'étoupe (p. 164 et 165)⁶⁹. Il est possible que des paquets aient été vendus en bloc si on en croît le prix unitaire à la pièce ou à la *vara*, à moins que l'auteur ne se soit borné à enregistrer le prix de vente total :

« Vendu en la ville de Calix six pacqués de toille contenans sçavoir VI pièces et demye Daoulas, VI pièces bastard Daoulas, plus VII pieces et demie Locrenan, faisantz en tout XX pièces, à VIII ducatz la pièce, vallant VIII^{xx} ducatz [...]

Plus vendu le paquet n^o 10 contenant V cents varres de toille Pontivi, à XXVI deniers la varre, vallant la somme de XIII mille deniers » (p. 161).

La plupart des ventes s'effectuèrent en gros ou en demi-gros et, une fois un paquet entamé, le reliquat était écoulé au détail :

« Plus du paquet n^o 19 vendu en gros IIII centz L varres, à XXIII deniers la varre, vallant VIII mille III centz XVIII deniers.

Plus dudict paquet en destayll vendu XXVII varres et demie, à XXV deniers la varre, vallent VI centz III^{xx} VII deniers » (p. 162⁷⁰).

Ces achats en gros devaient être négociés par des marchands de Sanlúcar ou de la région qui écoulèrent ensuite la marchandise au détail auprès de leur clientèle locale. Dans le cas du duc de Medina Sidonia, il s'agissait d'un grand noble qui se fournissait pour les besoins de sa maison.

Tout en s'occupant de vendre les toiles et les autres marchandises apportées à Sanlúcar, l'auteur du compte entreprit de chercher un fret pour le retour dès lors qu'il disposa des liquidités suffisantes provenant des paiements en espèces effectués par les clients. Les vins andalous représentaient un produit demandé sur les marchés de l'Europe du nord, dont les Castillans mais aussi les Italiens installés dans la région faisaient commerce.

68. Maison avec boutique si l'on se fie au sens du mot échoppe en français. Louée durant trois mois, elle servit de lieu de vie et de travail à l'auteur, à Jean Vincent et à François Marzin.

69. Archivo Municipal de Jerez de la Frontera, PN, 1517-04-12, escribano Juan Ambrán, non folioté, le marchand Diego de Lepe, spécialisé dans le commerce des textiles, avait en stock 89 *varas* « de Bretagne » y 44 *varas* et demie « de Vitré ». *Ibidem*, 1521-03-02, escribano Luís de Llanos, f^o 287-290 v^o, le capitaine Bartolomé Estupiñán possédait des « *artes de Bretaña con fajas amarillas* », vraisemblablement des courtepintes « avec des bandes jaunes ».

70. Sept pièces et demie de toiles de Tréguier sont vendues à la pièce, ou à raison d'une pièce et demie ou de deux pièces et demie. Trois ventes de 110,5, de 97,5 et de 54 *varas* ont lieu « en détail », ne représentant en tout qu'une pièce trois-quarts (p. 163).

Un marché fut passé sur place avec Juan de Medina, marchand de Sanlúcar, connu par ailleurs dans les sources de l'époque⁷¹, pour la fourniture de 12 tonneaux de « vin sec », c'est-à-dire du vin du royaume de Séville, principalement de Jerez de la Frontera, mais acquis sur place à Sanlúcar auprès dudit Juan de Medina (p. 171)⁷². À raison de 12 ducats par tonneau, les 144 ducats déboursés (225 l.) donnent la mesure de la haute valeur de ce vin sec, aujourd'hui de robe claire et de saveur un peu amère.

Trois *botas* « de vin de la ville [de] Saint Lucas » complétèrent les approvisionnements. En dépit de l'appellation géographique donnée dans le compte, il devait s'agir d'un vin sec du type manzanilla, du nom du village de Manzanilla⁷³, proche de celui de Villalba del Alcor où l'auteur et Jean Vincent allèrent l'acheter. Les circonstances de l'acquisition de ces trois *botas* méritent d'être signalées. Accompagné par Jean Vincent, l'auteur se rendit à Villalba del Alcor, petite localité de seulement 138 voisins contribuable en 1528, située à une centaine de kilomètres au nord de Sanlúcar, dans la seigneurie des comtes de Miranda⁷⁴. L'éloignement et l'accès malaisé du lieu, par des chemins traversant des zones humides (actuels marais de Doñana), inclinent à penser que les deux hommes étaient bien informés. Il est possible que Jean Vincent, déjà familiarisé avec la région à l'occasion de voyages antérieurs, ait été à l'origine de cette aventure, à moins que des renseignements ne leur aient été fournis à Sanlúcar⁷⁵. Les nombreuses et diverses dépenses que ce voyage entraîna permettent de le reconstituer dans ses moindres détails, donnant à voir par la même occasion un marchand étranger en action sur le terrain. Compte tenu de la quantité limitée achetée (de l'ordre de 7 barriques 1/4), du prix élevé (7 312 d., soit 30 l. 9 s. 4 d.), des frais annexes importants (1 272 d., soit

71. Archivo Municipal de Jerez de la Frontera, PN, 1516, escribano Antón de Alarcón, f° 58 v°. En 1516, Juan de Medina acheta du vin de Jerez, pour un montant de 43000 maravédís, appartenant à un Génois, voisin de Cadix, détenteur de vignobles dans la région de Jerez. Les marchands étrangers avaient pour habitude de fournir un acompte. En 1500, les marchands de vin de Jerez se plaignirent de l'interdiction faite par les Rois Catholiques de vendre du vin aux étrangers au motif que ceux-ci versaient des arrhes (Archivo Municipal de Jerez de la Frontera, AC, 1500, marzo, 24, f° 25). D'après les ordonnances municipales de Jerez de 1483, la vendange avait lieu durant la première quinzaine de septembre. Les *regidores* recommandaient de la faire le plus rapidement possible pour prendre de vitesse les villes voisines, sinon les marchands allaient s'y fournir en premier (Archivo Municipal de Jerez de la Frontera, AC, 1483, f° 216 et suiv.).

72. Avec 3500 voisins contribuable en 1528, Jerez était la ville la plus importante à l'arrière du secteur de côte de Cadix. Elle était réputée pour ses vins, dont les officiers royaux mentionnent le transport « par le fleuve Guadalete jusqu'à la mer, où on les embarquaient » (*Censo de Pecheros : Carlos I, 1528, op. cit.*, p. 136).

73. Aujourd'hui vin sec, de robe blanche tirant sur le doré.

74. *Censo de Pecheros : Carlos I, 1528, op. cit.*, p. 121.

75. Autre hypothèse, l'auteur du compte alla-t-il chercher ces vins pour répondre à la commande d'un marchand qui devaient en prendre livraison à Rammekens ou à Anvers ? Le 9 mai 1514, Ana Suárez de Toledo chargea Juan de Zafra, marchand, voisin du Puerto de Santa María, d'acheter pour elle en Flandre un drap de soie d'Arras de 15000 maravédís pour sa nièce Marina de Carrizosa (Archivo Municipal de Jerez de la Frontera, Protocolos notariales, 1514-05-09, escribano Luís de Llanos, non folioté).

17,4 % de la valeur des vins) et des tracas que l'opération engendra, il fallait pouvoir escompter une rentabilité élevée. Jean Vincent et l'auteur se rendirent eux-mêmes à Villalba. On ignore le mode de locomotion, mais il en coûta 299 d. avec les frais d'hébergement communs, plus 136 d. pour ceux de Jean Vincent resté sur place à surveiller la mise en fût. L'auteur s'en revint à cheval jusqu'à Nueve Suertes, où il prit un bateau qui le conduisit à Sanlúcar (28 d.). Une fois le marché conclu et, on imagine, l'auteur revenu à Sanlúcar, François Marzin partit de cette ville pour aller porter à Jean Vincent, resté à Villalba, l'argent destiné au paiement des vins (255 d.). Après leur arrimage sur une ou plusieurs barques, des bateliers de Mures les convoyèrent jusqu'à Sanlúcar, en descendant le caño Guadiamar puis le Guadalquivir (336 d.)⁷⁶. Arrivés à destination, ils furent chargés sur le navire mais avant de les arrimer (150 d.) il fallut faire appel à un tonnelier pour « étancher deux botes de vin » qui perdaient (68 d.).

L'achat de 30 quintaux de savon à Séville pour un montant de 36000 d. (150 l.), dans des conditions que l'on ignore, donna également lieu à des frais annexes, entre autres pour l'emballage et le transport en couffins (« cerons »)⁷⁷, supposant un acheminement par la route à dos de bêtes (p. 172-173). Contrairement au savon pour lequel 989 d. de coutume furent acquittés, les 58 *cahices* de sel⁷⁸ étaient exempts de droits, ce qui fait penser à un marché passé dans le ressort de la seigneurie du duc de Medina Sidonia. Mais il fallut recourir aux services d'un courtier (34 d.) et d'un mesureur (34 d.) et aménager les bateaux pour le transport sur le Guadalquivir ainsi que le navire pour y charger le sel. Les 1851 d. obole déboursés représentaient 17 % de la valeur d'achat du sel. Mis bout à bout, ces divers frais renchérisaient le prix de revient des marchandises. Il fallait en garder la trace afin de les répercuter sur le prix de revente.

76. Sur le trafic fluvial du Guadalquivir, voir GARCÍA FUENTES, Lutgardo, « Los libros de Armada, la Casa de la Contratación y los orígenes del Estado de Bienestar », dans VILA VILAR, E. et al. (éd.), *La Casa de la Contratación y la navegación entre España y las Indias*, Séville, CSIC, 2004, p. 1033-1059. Des travaux interdisciplinaires réalisés dans le cadre du Séminaire Agustín de Horozco (université de Cadix) ont amélioré la connaissance de l'utilisation des ressources hydrologiques sur la côte atlantique de Cadix. Ils ont fait l'objet d'une mise au point récente dans LAGÓSTENA BARRIOS, Lázaro Gabriel (dir.), *Lacus autem idem et stagnus ubi immensa aqua convenit. Estudios históricos sobre humedales en la Bética (II)*, Cádiz, 2016.

77. L'auteur a restitué phonétiquement le mot castillan *serón* (couffin en français) par « ceron ». Couffin : cabas pour le transport des marchandises. *Grand Larousse encyclopédique*, Paris, Larousse, 1963, t. 3. Il s'agit de paniers en fibres végétales (osier) utilisés pour le transport de marchandises en vrac. Voir : CÓRDOBA DE LA LLAVE, Ricardo, « Los instrumentos de la relación comercial. Medios, técnicas y útiles de transporte en la España bajomedieval », in *En el comercio en la Edad Media*, XVI Semana de Estudios Medievales, Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, 2006, p. 189-252 (235).

78. Alors qu'un achat de 58 *cahices* est déclaré, le transport payé à des bateliers de Mures correspond à un volume de 60 *cahices*.



Document isolé, le compte morlaisien de 1530 n'en présente pas moins une valeur d'exemple à plus d'un titre. Il éclaire l'activité des marchands de Morlaix dans une période où les marins et les marchands bretons sont très actifs à l'échelle de la façade atlantique de l'Europe. Au-delà du cas breton, il illustre plus largement les pratiques en matière de commerce maritime d'autres marchands français, capables d'opérer eux aussi sur les marchés internationaux selon des modalités similaires. Le montage d'une affaire nécessitait la réunion d'un capital de départ, constitué ici principalement par des toiles fabriquées dans différents centres textiles bretons. Ailleurs, cela pouvait être du vin, du sel, du blé, du poisson ou tout autre produit susceptible de trouver un débouché sur le marché prospecté. Le compte n'éclaire pas les connexions entre le port de Morlaix et son *hinterland* breton car cela n'est pas son objet. Il montre en revanche l'écoulement à partir de celui-ci de paquets de toiles sur un marché extérieur, andalou en l'occurrence, et l'achat d'un fret de retour avec l'argent tiré de leur vente, du vin, du sel et du savon destinés à être revendus à leur tour en Flandre. Nécessitant une bonne connaissance des marchés, un certain sens des affaires et un peu de chance pour échapper aux nombreuses infortunes, le système permettait d'engranger des bénéfices à chaque étape, une fois déduits le transport maritime, les droits fiscaux, les frais de bouche et d'hébergement, mais aussi de nombreux coûts de fonctionnement annexes qui échappent d'ordinaire à l'historien. La masse des informations permet de reconstituer de multiples facettes des activités d'un marchand jusque dans les détails pratiques. Les opérations d'acheminement des marchandises de Morlaix à Roscoff et leur chargement sur le navire de Jean Le Goyc constituent un modèle du genre tant elles illustrent une multiplicité de situations.

Bien qu'il ne fournisse guère d'informations sur le retour, le compte ne peut pas être considéré comme incomplet. Son auteur opère au sein d'une organisation commerciale et d'un montage financier qui vont au-delà de sa seule personne et dont il n'est qu'un des rouages. Il se borne à rendre compte des tâches qui lui ont été confiées et qui semblent prendre fin avec la livraison des marchandises à Rammekens. Même si l'hypothèse de Jean Pommerol d'un voyage réalisé dans le cadre d'un apprentissage du métier de marchand ne peut pas être vérifiée, on devine à l'œuvre les solidarités familiales et géographiques, les appuis que la présence de compatriotes assurait à l'étranger, sans abolir pour autant des hiérarchies professionnelles et sociales marquées, en place avant le départ de Bretagne. La première s'exerce entre marchands et marins. Parmi ces derniers, seuls les maîtres se mêlent aux marchands en partageant avec eux pichets de vin et quelques repas. Les marins doivent souvent se contenter de « breuvage » (vin de moindre qualité). Ils sont de simples auxiliaires pour conduire l'auteur à Cadix avec l'embarcation du bord, accompagner François Marzin par la route jusqu'à Sanlúcar, décharger et aider à déballer les paquets de toiles à Sanlúcar, tâches pour lesquelles ils sont rémunérés. D'autres

lignes de démarcation se maintiennent, comme celles qui passent entre les marchands principaux et leurs commis ou facteurs, d'une part, et avec les simples employés, d'autre part. À partir de menus signes, on devine que les personnes dont les noms défilent dans le compte occupent des places différentes au sein de cette galerie de portraits.

Produit par des marchands bretons et à leur usage propre, le compte de 1530 n'en jette pas moins quelques lueurs sur le marché ibérique où ils opèrent. À la différence des Génois, communauté étrangère nombreuse et active de façon régulière, la présence bretonne était moins affirmée, plus sporadique et par conséquent moins visible dans les sources andalouses qui la captent de manière fragmentaire à partir de documents administratifs, fiscaux et judiciaires. Le compte fournit un intéressant contrepoint commercial, financier et humain en montrant non seulement les marchands étrangers à l'œuvre mais aussi en dévoilant leurs contacts et leurs partenaires locaux : consul, coutumier, mesureur, courtier, marchands, bateliers... Les moindres faits et gestes, tout incident ou imprévu dans la mesure où ils constituent une source de dépenses, si menue soit-elle, nous plongent au cœur de la vie quotidienne. On devine les soucis, comme ceux causés par deux des trois *botas* de vin de Villalba, payées un prix élevé, ramenées à grands frais à Sanlúcar, et qui perdaient, ce qui nécessita l'intervention urgente d'un tonnelier local pour les étancher. Après un voyage à cheval entre Villalba et Nueve Suertes, avec la difficile traversée de zones humides, le repas pris le soir à Nueve Suertes et le retour en bateau jusqu'à Sanlúcar avec « les deulx payns que je mys dedans le basteau au lequel je m'en vyns » peuvent sembler des moments de répit sinon de repos. Pour peu que l'on dépasse la litanie des produits et l'apparente austérité des chiffres, le compte morlaisien de 1530 se révèle être d'une exceptionnelle richesse.

**Annexe – Correspondance entre les folios du manuscrit
et les pages de la transcription de Dauphin Tempier**

AD Côtes-d'Armor, 1 Ms 6 (folios)	Édition de D. Tempier (pages)
Ventes de toiles en Andalousie (1-9) Au folio 1 v ^o , un espace laissé en blanc sépare les ventes faites à Cadix de celles réalisées à Sanlucar	161-168
Folio 9 v ^o en blanc	
Mises et avaries pour la marchandise et le navire (10-14)	168-171
Folio 14 en partie en blanc et f ^o 14 v ^o en blanc	
Emploi dudit argent lors du voyage en Andalousie (15- 17 v ^o) – f ^o 17 v ^o en partie en blanc	171-173
Argent envoyé à l'hôtel à Sanlucar (18-19 v ^o)	173-175
Argent reçu de Robert Le Barbu à Morlaix (20-21 v ^o)	175-176
Folio 22 et 22 v ^o en blanc	

RÉSUMÉ

Au retour d'un voyage qui l'a conduit en 1530 de Roscoff en Andalousie avec un chargement de toiles, avant de repartir pour la Flandre avec du vin, du savon et du sel, un marchand anonyme de Morlaix dresse un état des recettes et des dépenses générées par ses activités. Le document est exceptionnel par sa rareté, d'abord en tant que livre de comptes de marchands, ensuite parce qu'il détaille une entreprise relevant du grand commerce maritime. La minutie avec laquelle les dépenses ont été consignées permet une plongée au cœur des activités de ce marchand (produits, clients, fournisseurs, intermédiaires et auxiliaires divers), en le suivant d'abord à Morlaix et à Roscoff, puis en Andalousie au Puerto de Santa María, à Cadix, à Sanlúcar de Barrameda, jusque dans un lieu reculé, loin de la côte, comme Villalba.

ABSTRACT

In 1530, after a trip from Roscoff to Andalusia (El Puerto de Santa María, Cadiz, San Lucar de Barrameda) to send cloths and buy wine, soap and salt, an anonymous merchant of Morlaix recorded all the revenues and expenses generated by his activities. The document is exceptionally rare both as a merchant account book and because it details transactions of maritime trade. The thoroughness with which the expenditure was logged enables us to examine this merchant's activities (products, customers, suppliers, various intermediaries and auxiliaries). The accounts take us from Morlaix to Roscoff and from there to Andalusia in El Puerto de Santa María, Cadiz, Sanlúcar de Barrameda, and even in as remote a place as Villalba, far from the coast.